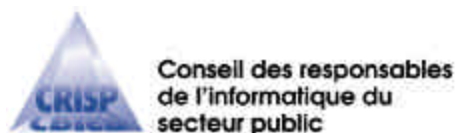




Conseil des responsables
de l'informatique du
secteur public

Rapport de recherche
présenté à la
Commission de la gestion des ressources humaines
en technologies de l'information

Roger Boulard
Secrétariat du CRISP
Mai 2000



INTRODUCTION	3
SONDAGE SUR LE PERSONNEL EN TI AUPRÈS DES MEMBRES DU CRISP	3
RÉSULTATS DU SONDAGE	4
Postes vacants	4
Niveau de satisfaction envers les techniciens	5
Organismes non soumis à la Loi sur la fonction publique	5
CONSTATATIONS	6
L'étude de mars 1998 du SCT	6
La vague de concours de 1999	6
Les postes vacants actuels exigent de l'expérience	7
Projet spécial de la DGSIG	7
Prospective de recrutement	8
RECOMMANDATIONS	9
ANNEXE 1 Questionnaire	10
ANNEXE 2 Résultats du sondage	14
ANNEXE 3 Spécialités les plus recherchées	17

INTRODUCTION

En décembre 1998, le Secrétariat du Conseil du trésor estimait à 326 le nombre de postes vacants en technologies de l'information dans les ministères et organismes soumis à la Loi sur la fonction publique sur un total d'environ 3 300 personnes en informatique.

De mars 1999 à aujourd'hui, plus de 500 placements de personnel en technologies de l'information ont été faits à partir des listes de déclaration d'aptitudes sans compter les mouvements de personnel par affectation ou mutation de personnel. Du nombre de 500 placements par promotion ou recrutement, près de 200 fonctionnaires ont profité d'une promotion de technicien à analyste, créant autant de postes à combler. Il n'y a aucun système pour connaître le nombre de postes à combler actuellement dans les ministères et organismes. Seule une enquête directe peut nous indiquer le nombre exact. Donc, lors de la réunion du 7 décembre 1999, la Commission de gestion des ressources humaines en technologies de l'information a pris la décision suivante : « *Roger Boulard préparera pour la prochaine rencontre un projet de sondage auprès des membres visant à obtenir des indices relatifs au nombre et au type de postes qui demeurent vacants dans les ministères et organismes* ». Cette décision réfère à une décision du 9 novembre 1999 et qui se lit comme suit : « *Le Secrétariat verra également à évaluer les meilleurs moyens disponibles pour obtenir des indices relatifs au nombre et au type de postes vacants dans les ministères et organismes* ».

SONDAGE SUR LE PERSONNEL EN TI AUPRÈS DES MEMBRES DU CRISP

Nous savons qu'il n'existe aucun système pour connaître le nombre de postes à combler actuellement dans les ministères et organismes. Seule une enquête directe peut nous indiquer le nombre exact. Un questionnaire fut donc élaboré et transmis par courriel aux 60 membres du CRISP (voir annexe 1).

Le questionnaire s'adresse surtout aux ministères et organismes soumis à la Loi sur la fonction publique pour la gestion des ressources humaines, mais il a aussi été envoyé aux organismes non soumis à cette loi, pour une compilation ultérieure des données, si le nombre de réponses le permet.

RÉSULTATS DU SONDAGE

Au total, nous avons reçu 52 questionnaires complétés sur une possibilité de 60 (L'annexe 2 rapporte le tableau des résultats). Sur les questionnaires complétés, quatre organismes ne sont pas soumis à la Loi sur la fonction publique. De plus, cinq organismes qui n'ont pas répondu ne sont pas soumis à la Loi sur la fonction publique. Les résultats qui suivent ne tiendront compte que des 48 organismes soumis à la Loi sur la fonction publique. Nous comparerons toutefois les situations des deux groupes.

Les 48 répondants ont sous leurs responsabilités 3 787 employés en technologies de l'information (TI) au total. Nous ne pouvons comparer ce chiffre à celui obtenu par le Secrétariat du Conseil du trésor en mars 1998 (Recherche de monsieur David Blackburn par le SAGIP et un questionnaire) et qui donnait un total de 3 378 postes (en excluant le corps d'emploi des ingénieurs). Au total, nous pouvons compter une centaine d'ingénieurs des secteurs réseau et télécommunication.

De mars 1999 à février 2000, les responsables de l'informatique ont comblé 168 postes par mutation et 279 postes par recrutement ou promotion. De ce dernier nombre, 103 proviennent de l'extérieur de la fonction publique. La somme des mutations, des recrutements et des promotions donne 447 placements et se rapproche du chiffre avancé par monsieur Yvan Gagnon, lors d'un comité conjoint, de 500 placements en technologies de l'information sur le grand total des 600 placements de personnel en 1999, pour l'ensemble des corps d'emploi.

Postes vacants

En février 2000, les responsables de l'informatique rapportent au total 278 postes vacants au sein de leurs unités. Nous savons qu'en mars 1998, deux ans plus tôt, il y avait 326 postes vacants dans l'ensemble des ministères et organismes soumis à la Loi sur la fonction publique (o.p. D. Blackburn). Lors de l'étude de 1998 sur les postes vacants, aucune caractéristique n'avait été demandée. Nous pouvons maintenant avoir un tableau précis des exigences des postes vacants, surtout celle de l'expérience exigée pour remplir le poste.

Il y a 178 postes d'analystes et 100 postes de techniciens de vacants. Au total, seulement 52 des 278 postes vacants peuvent être comblés par des employés sans expérience. Les 226 autres postes exigent tous de l'expérience.

Les 100 postes de techniciens vacants peuvent se fractionner en 29 postes sans expérience et 71 postes exigeant en moyenne 3.9 années d'expérience. Des 178 postes d'analystes vacants, 155 exigent en moyenne 5.8 années d'expérience. Seulement 23 de ces postes d'analystes vacants peuvent être comblés par des promotions ou du recrutement au niveau débutant.

Une toute première observation s'impose ici. Les listes interministérielles de déclaration d'aptitudes (LDA), actuellement en vigueur, ne peuvent fournir que des candidats de niveau débutant incluant ceux du recrutement universitaire ou collégial. Les quatre concours pour analystes, corps d'emploi 108, dont 70 % des postulants étaient déjà à l'emploi sur la fonction publique, sont aussi de niveau débutant. Ils permettent toutefois à plusieurs techniciens d'accéder à une promotion. Il est donc logique que les besoins en personnel les plus faibles, sont pour les analystes débutants, soit 23 postes vacants sur les 278 postes au total.

Niveau de satisfaction envers les techniciens

Le sondage comporte deux questions visant les techniciens promus professionnels. Des 52 responsables de l'informatique, 42 pouvaient se prononcer sur la nature des tâches assignées à leurs techniciens promus professionnels. La majorité, soit 25, ont assigné des tâches de nature professionnelle à ces techniciens promus, 16 responsables sur les 42 n'ont assigné que partiellement des tâches professionnelles. Il faut se rappeler toutefois que certaines de ces nominations sont très récentes et que les LDA ne sont en vigueur que depuis le 12 mars 1999.

Le niveau moyen de satisfaction de ces techniciens promus analystes est de 75,2 % alors que le niveau de satisfaction des nouvelles recrues, que les mêmes listes ont permis d'embaucher, est à 68%. Certains se disent clairement insatisfaits du recrutement de façon globale indiquant des niveaux de satisfaction variant de 20 % à 40 %. Sans procéder à des tests de signification de différentes statistiques, il semble assez évident que les responsables sont davantage satisfaits des promotions qu'ils ne le sont du recrutement en général. Certains des commentaires recueillis questionnent les moyens de sélection utilisés pour expliquer le faible niveau de satisfaction.

Organismes non soumis à la Loi sur la fonction publique

La somme des employés sous la responsabilité des responsables de l'informatique des quatre organismes non soumis à la Loi sur la fonction publique n'étant que de 43, il n'est pas possible de tirer quelque conclusion fiable. D'ailleurs, le nombre de postes vacants est de six pour cette catégorie d'organismes. Parmi ces six postes, deux sont des nouveaux postes, l'organisme n'ayant aucun employé actuellement. Bref, il manque trop d'information pour tirer des conclusions cohérentes.

CONSTATATIONS

L'étude de mars 1998 du SCT

Au début de 1998, le Secrétariat du Conseil du trésor lance une étude sur le personnel en technologies de l'information. Plusieurs constats sont alors mis en évidence comme un taux de mutation de 7 %, donc le plus élevé au moins du double pour le personnel en technologies de l'information comparé aux autres corps d'emploi. Le nombre de postes vacants est relativement élevé. Il se situait autour de 10 % ou 326 postes vacants sur 3 378 postes alors inventoriés en TI. On excluait toutefois les quelque cent ingénieurs des secteurs du réseau et de la télécommunication dans cette étude. Le nombre de départs de la fonction publique au profit du privé n'est que de 7 personnes, mais on ne connaît pas le nombre de congés sabbatiques demandés par les employés en TI. Certains membres du CRISP questionnent cette recherche car elle n'a pas posé les questions suggérées et que malgré l'exactitude des résultats ou des chiffres avancés, elle n'apporte qu'une connaissance partielle des vrais problèmes et certaines interprétations sont incongrues avec le vécu quotidien des membres du CRISP dans leurs ministères et organismes.

Malgré un constat de situation normale et d'absence de problématique majeure, le Secrétariat du Conseil du trésor déclenche une vague importante de concours de recrutement et de promotion indirecte par le recrutement (70 % des postulants des concours du corps 108 provenaient de la fonction publique), reprend le recrutement sur les campus et ouvre en permanence l'accès au fichier des occasionnels.

La vague de concours de 1999

En 1999, plusieurs concours de recrutement furent lancés simultanément, tant pour les analystes que pour les techniciens. Entre autres, le recrutement sur les campus des collèges et des universités reprenait après environ 8 ans d'absence. Dans le but de faciliter et d'accélérer l'embauche de personnel occasionnel, le fichier des occasionnels, techniciens et analystes, fut ouvert, presque en permanence, grâce à un affichage d'une durée d'une année complète soit de mars 1999 à mars 2000, puis renouvelé pour de très longues périodes. D'ailleurs, cette nouveauté profitera par la suite aux autres corps d'emploi en 2000 puisque certains affichages, actuellement en vigueur, seront valides jusqu'en décembre 2000 et d'autres jusqu'en mars 2001.

Bref, plusieurs mesures furent prises en vue de faciliter le comblement des postes vacants et d'éviter une quelconque pénurie de personnel spécialisé en technologies de l'information. La majorité de ces actions était coordonnée par un comité conjoint qui venait de voir le jour et qui réunissait le Secrétariat du Conseil du trésor, le Comité consultatif de la gestion du personnel (CCGP) ainsi que le CRISP. Ce comité avait pour mandat initial de viser des solutions « locales », « petites » et « pratiques », relatives à la dotation et au recrutement (par opposition à la rétention), avec comme objectif de combler les postes vacants en technologies de l'information.

Comme nous venons de le voir, une partie des solutions se sont avérées fortement utile à l'ensemble de la fonction publique et certaines de ces trouvailles solutionnent des problèmes qui débordent largement le cadre de la problématique des postes vacants en technologies de l'information et ne peuvent être étiquetés comme petits et encore moins locaux.

Les postes vacants actuels exigent de l'expérience

Or, qu'en est-il de la situation actuelle en comparaison à celle qui prévalait il y a environ deux ans ? En deux mots, le problème des postes vacants s'est maintenu. Nous avons dénombré, en février 2000, un nombre total de postes vacants similaire au nombre de postes vacants en mars 1998. En soi, nous pouvons y voir une situation normale d'un nombre de postes vacants acceptable compte tenu du nombre total des effectifs en technologies de l'information. Toutefois, nous savons que depuis deux ans, la majorité des postes à combler l'ont été à partir de listes de déclaration d'aptitudes de recrutement, que la très grande majorité des comblements l'ont été par des débutants, des recrues ou, de façon générale, par du personnel sans expérience au niveau professionnel.

Nous pouvons ajouter qu'une bonne partie des postes vacants comblés ne constitue qu'un jeu de chaise musicale, puisque la promotion d'environ 200 techniciens venait créer autant de postes vacants sauf dans le cas des promotions pures et simples, où les postes ont été réévalués à la hausse. Il faut aussi être très attentif aux résultats obtenus. La majorité des postes vacants ne concernent pas les techniciens, ce qui normalement serait plus logique suite aux multiples promotions. En effet, seulement 71 postes nécessitant de l'expérience concernent les techniciens. Toutefois, on constate que 155 postes vacants demandent de l'expérience pour les emplois d'analystes.

Le nombre total de vacances est presque identique entre les deux études : celle de mars 1998 et la présente étude. Toutefois, sur les 278 postes vacants en février 2000, 224 requièrent de l'expérience. Sans pouvoir comparer avec les données de mars 1998, cette information n'ayant jamais été recueillie, nous pouvons croire que la proportion de postes vacants avec expérience et sans expérience aurait sûrement basculé en faveur d'un plus grand nombre de postes vacants exigeant de l'expérience, compte tenu des caractéristiques et du type de listes de déclaration d'aptitudes utilisées depuis deux ans. Toutefois, les nouvelles règles découlant des dernières ententes avec les syndicats apportent une souplesse dans la gestion des LDA et devraient faciliter le placement du personnel.

Projet spécial de la DGSIG

Un bel exemple de la difficulté de combler des postes de spécialistes en technologies de l'information nous est donné par le programme totalement innovateur et surtout très particulier en matière de dotation créé uniquement pour la DGSIG du Secrétariat du Conseil du trésor en vue de former une relève de spécialistes sur plate-forme maxi, sachant que presque aucune université ne forme de spécialistes maxi. Dans ce cas particulier, après plusieurs tentatives de mutation ou de recrutement externe, il a fallu conclure à l'impossibilité de combler normalement ces postes hautement spécialisés, pour finalement en arriver à investir plus d'un million de dollars en formation pour créer la relève.

Prospective de recrutement

Le Secrétariat du Conseil du trésor s'apprête à lancer plusieurs concours de recrutement, pour diverses catégories de personnel. En effet, des concours réservés au personnel occasionnel 5 ans et plus, de même qu'au personnel occasionnel de plus d'un an seront ouverts à court terme. De plus, le Secrétariat du Conseil du trésor doit constituer une banque de candidatures pour les postes occasionnels.

Ces actions s'ajouteront aux différents concours universitaires lancés par le Secrétariat du Conseil du trésor en accord avec la politique de rajeunissement de la fonction publique.

À court terme, on peut comprendre que le Secrétariat du Conseil du trésor ne s'engagera pas dans d'autres activités de recrutement.

Tout de même, on peut penser que ces concours devraient permettre de combler une partie importante des postes vacants.

Si toutefois les postes qui sont non comblés par les activités précédentes, des concours spécifiques devraient être utilisés. Si on devait recourir à cette solution, les listes de déclaration d'aptitudes devraient être rendues accessibles à l'ensemble des ministères et organismes, de façon à réduire les coûts et à accroître les bénéfices de tels concours. Toutefois, le recours au recrutement spécifique devrait être supporté par le Secrétariat du Conseil du trésor et par le CCGP.

RECOMMANDATIONS

- La Commission de gestion des ressources humaines en technologies de l'information recommande de maintenir le comité conjoint CCGP-SCT-CRISP créé pour solutionner des problèmes de main-d'œuvre en TI.

- La Commission de gestion des ressources humaines en TI recommande que les membres du CRISP supportent le Secrétariat du Conseil du trésor dans ses activités de recrutement, tant au niveau des occasionnels que des universitaires.

- Si les activités de recrutement initiées par le Secrétariat du Conseil du trésor ne s'avéraient pas suffisantes, la Commission des ressources humaines en TI recommande la tenue de concours spécifiques où les listes de déclarations d'aptitudes seraient rendues accessibles à tous les ministères et organismes, avec le support du SCT et du CCGP.

- La Commission de gestion des ressources humaines en TI recommande de mener ce genre de sondage sur les postes vacants de façon régulière afin de connaître l'état de situation des ressources humaines oeuvrant dans les technologies de l'information et de suggérer les mesures correctives.

ANNEXE 1

Sondage sur le personnel en TI auprès des membres du CRISP

En décembre 1998, le Secrétariat du Conseil du trésor estimait à 326 le nombre de postes vacants en TI dans les ministères et organismes soumis à la Loi de la Fonction publique sur un total d'environ 3 300 personnes en informatique. De mars 1999 à aujourd'hui, plus de 500 placements de personnel en TI ont été faits à partir des listes de déclaration d'aptitudes sans compter les mouvements de personnel par affectation ou mutation de personnel. Du nombre de 500 placements par promotion ou recrutement, près de 200 ont profité d'une promotion de technicien à analyste, créant autant de postes à combler. Il n'y a aucun système pour connaître le nombre de postes à combler actuellement dans les ministères et organismes. Seule une enquête directe peut nous indiquer le nombre exact.

La Commission de la Gestion des ressources humaines en TI du CRISP souhaite procéder à une cueillette de données pour connaître vos besoins et recueillir vos commentaires.

Le présent sondage s'adresse surtout aux membres soumis à la Loi de la fonction publique pour la gestion des ressources humaines, mais nous compilerons aussi les données des organismes non soumis à ces lois.

Que ce soit par courriel (crisp@crisp.gouv.qc.ca), par télécopieur (643-4046) ou même verbalement (643-3467), nous aimerions que vous répondiez aux questions suivantes relatives au personnel, **sous votre responsabilité** et ce,

avant le 1^{er} mars 2000.

SONDAGE SUR LE PERSONNEL EN TI

NB : Postes en TI - ETC (Employé Temps Complet)

Nom du M/O : _____

Nombre d'employés réguliers en TI sous votre responsabilité : _____ (ETC)
(excluant les occasionnels)

Nombre de postes réguliers en TI, sous votre responsabilité, comblés depuis le 1^{er} mars 1999 :

Mutation _____

Promotion et Recrutement _____ Combien de l'extérieur de la Fonction publique _____

Nombre de postes vacants en TI qui reste à combler.

Technicien

- Stagiaire ou débutant _____ Spécialités _____
(Nbre - ETC)
- Expérimenté _____ Expériences requises _____
(Nbre - ETC) (Nbre années)
Spécialités _____

Analyste

- Stagiaire ou débutant _____ Spécialités _____
(Nbre - ETC)
- Expérimentés _____ Expériences requises _____
(Nbre - ETC) (Nbre années)
Spécialités _____

Autres (Spécifiez) _____

Commentaires

Votre niveau de satisfaction

Les tâches assignées aux techniciens promus professionnels sont-elles de niveau professionnel? (✓)

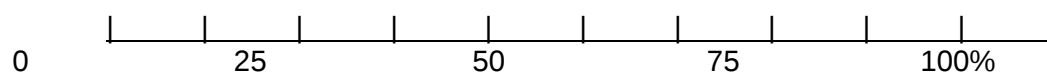
Oui ☐

Non ☐

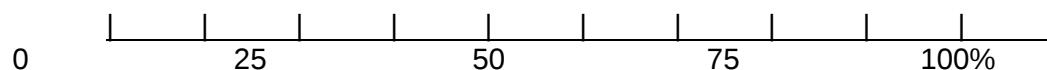
Partiellement ☐

Ne s'applique pas ☐

Votre niveau de satisfaction de ces personnes (✓)



Votre niveau de satisfaction globale des candidats que les listes de déclarations d'aptitudes vous ont permis de sélectionner depuis mars 1999



Commentaires et suggestions

La Commission des ressources humaines en TI vous remercie de votre collaboration et saura utiliser ces données pour mieux coordonner son action auprès des différents intervenants.

ANNEXE 2

Résultats du sondage

Min / Org	Nb pers Resp.	Mutatio n	Promotion Recrutemen t	Extér.	Technicien débutant	Tech. Expér.	Nombre d'années d'expérience	Analyste débutant	Analyste Expér.	Nombre d'années d'expér.	Tâche pro ou technique	% satis. technicien	% satis. global
MAMM	33	3	3	0	0	0		0	2	5	partiel	50	40
Assemblée nationale	33	1	5	3	0	1	2	0	0		oui	75	25
RAAQ	20	0	0	0	1	1	3	0	0		partiel	80	x
CARRA	77	5	3	2	0	1	3	0	1	8	oui	100	40
CNT	23	2	1	0	0	0		0	2	10	partiel	70	80
Com. équité salariale	0	0	0		0	1	8	0	0				
Com. Évaluation enseignement collégial	1	0	1	0	0	0		0	0		oui	80	80
Conseil exécutif	14	1	2	0	0	0		0	0			x	x
Contrôleur finances	71	2	1	0	0	4	5	0	6	7	oui	80	x
CPTAQ	5	0	0	0	0	1	2	0	1	2	partiel	70	70
CSST	330	17	14	9	6	3	3	0	37	8	partiel	70	60
CTQ	13	0	0	0	2	1	3	0	1	3	partiel	75	
MCC	22	0	0	0	0	0		0	1	8	oui	100	60
DGÉ	13	0	1	0	0	0			1	4	oui	90	90
Dir. Communications	96	4	12	4	2	0		2	0		oui	75	85
Éducation	310	4	16	0	0	2	3	0	4	8	oui	100	80
Environnement	76	4	5	2	0	5	2	0	3	3	partiel	82	78
Famille et Enfance	33	6	2	0	0	1	5	0	1	5			
Finances	30	2	0	0	0	1	4	0	3	8	oui	75	
SFA	28	1	2	0	0	1	5	0	2	5	partiel	100	80
IGIF	26	1	3	1	0	2	3	0	0		oui	35	35
Industrie et Commerce	25	0	0	0	0	2	3	0	2	5		x	x
Justice	76	4	6	1	0	3	3	0	4	3	partiel	80	80
MAPAQ	32	2	2	2	0	1	3	0	3	3	oui	90	90
MRN	220	8	4	0	0	0		0	7	10	oui	100	100
Office des professions	1	0	0	0	0	0		0	0				
RAMQ	241	2	16	2	8	3	3	2	6	5	partiel	60	60
RACJ	5	1	0	0	0	0		0	0			50	0
Régie du logement	7	0	0		0	1	3	0	0			x	x
MRCI	56	1	6	1	0	1		0	4		oui	50	20
MRI	26	1	3	2	0	2	2	0	0		oui	80	85

Revenu	167	16	17	0	0	7	2	0	1	2	oui	60	
RRQ	157	3	11	0	0	6	3	0	13	3	partiel	75	75
SAAQ	378	21	37	21	0	0		0	5	10	oui	75	65
MSS	82	3	1	0	0	0		2	2	5	partiel	80	80
SCT - DGSIG	192	14	44	33	0	2	5		10	5	oui	65	65
SCT - DGT	96	4	12	4	2	0		2	0		oui	75	85
SCT - H	56	3	5	5	1	4	5	0	3	5	partiel	80	70
Sécurité publique	63	9	1	0	1	1	3	0	0		oui	90	90
SHQ	31	1	4	0	0	2	8	0	4	8	oui	80	80
Solidarité sociale	284				4	7	8	5	12	8	partiel	65	
Statistique	35	0	12	4	0	0		0	3	8	oui	75	85
Sûreté du Québec	85	9	4	0	0	0		0	2	5	oui	75	65
Tourisme	18	3	3	3	0	0		1	0		oui	70	70
Transports	131	3	11	4	2	0		8	0		partiel	50	70
Travail	45	4	6	0	0	4	6	0	7	8	partiel	60	55
Tribunal administratif	12	3	1	0	0	0		0	1	5	oui	90	80
Vérificateur général	12	0	2	0	0			1	1	5	oui	75	75
											Fréquence OUI		
Somme ou Moyenne	3787	168	279	103	29	71	3,9	23	155	5,8	25	75,2	68,0
		Placem ent Total	447			POSTES VACANTS			POSTES VACANTS		Fréquence partiel		
Non soumis à la Loi sur la FP											16		
SAQ						5			6				
S I Q	41	5	na	5	2	1	5	1	0			x	x
Régie de l'énergie	0	0	0		0	1	1	1	0			x	x
Protecteur du citoyen	2	0	0	0	0	0		0	0				
	Totaux soumis à la Loi sur la fonction publique				Grand Total =	278	Postes vacants	Techniciens	=	100	Débutants =	52	
								Analystes	=	178	Expérimentés =	226	

ANNEXE 3

Spécialités les plus recherchées

Les spécialités des postes vacants

Sondage CGRHTI- mars 2000-03

Spécialités pour les analystes	Fréquence
Développement	42
Qualité - contrôle et Normes- Procédés	17
Réseau et environnement technologique	16
Architecture	12
Exploitation	11
Plate-forme centrale	7
Chargé de projet	6
Sécurité	4
Base de données	4
WEB internet-intranet	3
Service à la clientèle	3
Micro	3
Géomatique	2
Entretien de système	1

Total 130 connues / 153

Spécialités pour les techniciens	Fréquence
Développement	14
Base de données	11
Réseau	9
Bureautique	6
Service à la clientèle	5
Plate-forme centrale	5
WEB	4
Programmation	4
Entretien	4

Total 62 connues / 71